

CHARTRE « VILLE HANDICAP ET DES AIDANTS »

COMMUNE DE BAGNEUX

Préambule

La charte est un document cadre qui propose d'aller au-delà des obligations réglementaires.

Nous partageons l'idée selon laquelle il convient de s'engager collectivement pour donner aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants toute leur place dans la cité. Pour cela, nous souhaitons nous engager sur des mesures concrètes afin de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap, tant dans leurs droits que dans les espaces publics et privés de la ville. Nous souhaitons également nous engager à rendre la ville totalement inclusive et donner les mêmes chances de réussite aux administrés en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Par handicap, nous entendons prendre en compte les quatre familles telles que définies par la loi du 11 février 2005, à savoir les handicaps moteur, sensoriel, cognitif et psychique.

La présente charte vise donc l'amélioration de l'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle s'inscrit dans la politique handicap portée par la ville et constitue une première étape de sa déclinaison. Cette charte sera complétée par un plan d'action dont l'élaboration sera concertée avec les acteurs de la ville (associations, usagers, administration, entreprises) sur la base d'un diagnostic mis à jour en début de mandat.

C'est pour répondre à ces objectifs que les signataires décident de respecter les engagements suivants :

Permettre la même accessibilité aux droits

1. Accès à la santé

Nous nous engageons à permettre l'égal accès à la santé et à favoriser les synergies entre les différents acteurs de santé du territoire.

2. Lutter contre le non-recours aux droits pour favoriser l'autonomie

Nous nous engageons à accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives en organisant un accueil adapté et de proximité.

Nous nous engageons à soutenir les associations d'animation de la vie locale qui accueillent et accompagnent des personnes handicapées.

3. Information sur les droits et lutte contre la fracture numérique

Un effort particulier concerne la lutte contre la fracture numérique, point essentiel pour favoriser l'accès à l'information et aux formalités administratives.

Nous nous engageons à sensibiliser la population sur les différents types de handicap, pour favoriser l'intégration et lutter contre la stigmatisation.

Nous nous engageons à informer les personnes en situation de handicap sur leurs droits, afin qu'elles puissent en jouir pleinement.

Nous nous engageons à rendre accessibles ces informations au plus près des usagers, via les associations ou les dispositifs « hors les murs » lancés par la ville et le CCAS de Bagneux.

Rendre la ville plus accessible

4. En matière d'accessibilité des logements

Nous nous engageons à proposer un recensement des logements sociaux accessibles et adaptés, afin de les réserver en priorité à des personnes en situation de handicap.

Nous nous engageons à favoriser les concertations entre la ville et les différentes parties prenantes (préfecture, associations concourant à l'amélioration de l'habitat, organismes, bailleurs locatifs, associations, amicales de locataires, ...) pour améliorer les conditions d'accès au logement adapté ou spécialisé.

Nous nous engageons à inclure une clause du respect de l'accessibilité dans les futurs programmes de construction de logements collectifs au sein de la ville.

5. En matière d'accessibilité des lieux publics

Nous nous engageons à faire respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements, neufs ou réhabilités, recevant du public en application de la loi 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)

Nous nous engageons à inciter les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins.

Nous nous engageons à mettre en place le plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public.

6. En matière de mobilité et de transport

Nous nous engageons à assurer le suivi de l'accessibilité des cheminements piétonniers et aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité (voiries, cheminements, échanges, feux sonores...).

Nous nous engageons à prévoir des places de stationnements adaptés tant sur la voie publique que dans les parkings et en garantir l'usage et le respect.

Nous nous engageons à promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords.

Nous nous engageons à faciliter l'accès des requérants aux transports spécialisés que ce soit sur la ville ou le territoire, plus particulièrement lors des initiatives locales.

Une ville tolérante

7. L'inclusion dans les activités et événements sportifs, culturels ou de loisirs

Nous nous engageons à promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs, de tourisme et de sports, ainsi que des manifestations organisées par la municipalité (Fête des vendanges,

Copaca'Bagneux, festivités de Noël, ...), en sollicitant notamment les compétences des associations spécialisées.

8. Des services publics exemplaires

La ville s'engage à instaurer dans le champ du handicap un dialogue exigeant avec l'ensemble des services publics présents sur le territoire.

La ville s'engage à favoriser la formation des élus et du personnel sur les thèmes du handicap.

Nous nous engageons à encourager toute action bénévole des habitants à la rencontre des personnes en situation de handicap, soit par des visites à domicile, soit par des contacts dans la commune.

9. La concertation et la co-construction avec les acteurs et les usagers

Nous nous engageons à co-construire la présente charte et les plans d'actions avec les acteurs locaux (personnes morales et personnes en situation de handicap) et les instances publiques œuvrant dans le champ du handicap, afin de trouver des réponses adaptées aux besoins des usagers du territoire.

Les mêmes chances pour tous

10. Enfance et Education

Nous nous engageons à participer à toute action tendant à favoriser l'intégration scolaire et universitaire, en partenariat avec l'éducation nationale et l'enseignement supérieur. Cela passe par :

- L'accueil des enfants à besoins spécifiques dans les établissements de la petite enfance,
- L'information des balnéolais(es) sur les possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle, l'éducation nationale se charge exclusivement du temps scolaire.
- L'aménagement des établissements scolaires et les accueils de loisirs pour les rendre pleinement accessibles,
- Le recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et éducative en application des articles L131-6 et L112-1 du code de l'éducation.

Nous nous engageons à favoriser la participation des enfants à besoins spécifiques aux séjours de vacances et aux classes de découverte.

11. Emploi et formation

La ville s'engage à :

- Respecter les obligations qui lui sont faites par la loi du 10 juillet 1987 d'employer des travailleurs handicapés (OETH) et assimilés, dans la proportion de 6% de l'effectif total de ses agents,
- Faire connaître les possibilités offertes par l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH) en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi en milieu ordinaire des personnes handicapées.

- Promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap en lien avec toutes les associations et structures spécialisées.
- Encourager le GIP (groupement d'intérêt public) Vallée Sud Grand Paris à prévoir la présence d'une personne formée pour l'accueil des travailleurs handicapés dans leurs antennes locales.
- Confier dans la mesure du possible des marchés aux établissements et service d'aide par le travail de travail protégé (fournitures, repas, espaces verts...).

Nous nous engageons à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap.

Nous nous engageons à ouvrir les services de prestations à domicile de la ville aux personnes en situation de handicap.

Nous nous engageons à favoriser le développement d'emplois en matière d'aide à la personne et d'accompagnement des personnes handicapées.

Nous invitons l'ensemble des associations, acteurs, intervenants à s'engager dans ce partenariat en vue de la concrétisation des objectifs visés.

Marie Hélène AMIABLE
Maire de Bagneux
Conseillère départementale des Hauts de Seine



[Signature]
 Michel BOUARD
 APF France handicap
[Signature]

Pour SAISSE
[Signature]

Pour association
 Valentin HADY AVH
 au service des Aveugles
 et Malvoyants
[Signature]

CAPE SOLIDAIRE DES AIDANTS
 Kaba OUGAOUN
[Signature]

CIFES CHAIGAS
 FAH Jacques Descaud
 avec *[Signature]*

mapa92
 ESAT de Saulcourt
 Alain Vignat *[Signature]*

Michel GIRARD
 EHS
[Signature]

Aurélien Schio
 SESSAD APF France handicap
[Signature]

Jannick Cuillabert
 IEN
[Signature]

Pour l'association
 Tous au Web
 Aide de Gouville
 Abouil *[Signature]*

Pour l'association
 CO1 Bagneux
 FABRE Itonica
 PO/ *[Signature]*